

POLICE JUDICIAIRE
près le
Parquet du Procureur
du Roi
de l'Arrondissement
de Bruxelles

Section : FINII GP17

Annexe :

Aud. : 1

N° : 32.797

Suite au P.V. N°
20.11.550/94
du 02 juin 1994
signé LEFIEF
de la PJP de BXL

Suite aux devoirs pres-
crits par Monsieur le
Procureur du Roi.

à charge de:
1° Frederick KELLER
(°25.7.35)
2° Didier CALLAERTS
(°10.12.51)
du chef de tentative
d'escoquerie, recel.

OBJET :
audition témoin:
Charles ASHWELL

21
18/06/94

Indicateur N°

Transmis à Monsieur le Juge d'Instruction
Patrick MANDOUX à Bruxelles.

Bruxelles, le juin 1994.

Pr le Commissaire en Chef aux D.J.
f

P R O J U S T I T I A

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze
le six du mois de juin à 09.00 heures,

Nous, G Tenn AUDENAERT,

Commissaire Principal de Première Classe aux Délégations
Judiciaires, Auxiliaire du Procureur du Roi de l'Arrondisse-
ment de Bruxelles, entendons en nos locaux:

ASHWELL Charles, Andrew, Brarton,
né à Stanford, le 15 avril 1966,
célibataire,
investigateur,
2, Vine Street, Stanford, Lincolnshire,

qui nous déclare en anglais:

" I wish to speak English and I choose to use that
language in legal matters.

I am an investigator for the Thomas Cook Travellers
checks Limited and in that function I am entitled to make a
statement in legal matters. Regarding the inquiry you are
involved in, I can declare the following.

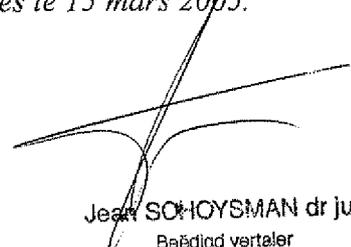
On the 26 of May 1994 a telephone call was received
by the Thomas Cook refund center based in Peterborough, from
our representatives in Brussels requesting clearance against
a large amount of travellers checks which a Belgian bank was
wishing to deposit into an account.

Initially it was agreed by the incashments officer
and the representative in Brussels that clearance would only

Charles Ashwell

<p>Police judiciaire près le Parquet du procureur du Roi de l'arrondissement de Bruxelles Section FIN II GP 17</p> <p>Annexes : Aud. 1 N° 32.797 Suite au pv n° 20.11.550/94 du 02 juin 1994 signé LERFIEF de la PJP de BXL</p> <p>Suite aux devoirs prescrits par monsieur le procureur du Roi.</p>	<p style="text-align: right;">Indicateur n°</p> <p>Transmis à monsieur le Juge d'instruction Patrick MANDOUX à Bruxelles</p> <p style="text-align: center;">Bruxelles le juin 1994 Pour le Commissaire en chef aux D.J. (signé)</p> <p style="text-align: center;">PRO JUSTITIA</p> <p>L'an 1994 le 6 juin à 09.00 heures, Nous, Glenn Audenaert, Commissaire principal de première classe aux délégations judiciaires, auxiliaire du procureur du roi de l'arrondissement de Bruxelles, entendons. Ashwell, Charles, Andrew, Brerton Né à Stanford le 15 avril 1966 Célibataire Investigateur, 2, Vine Street, Stanford, Lincolnshire Qui nous déclare en anglais : « je souhaite m'exprimer en anglais et je choisis cette langue en matière judiciaire. Je suis un investigateur pour Tomas Cook travellers chèques Ltd, et c'est en cette qualité que je suis autorisé à déclarer ce qui suit : Le 26 mai 1994 une communication téléphonique a été reçue par Thomas Cook Refund Center à Peterborough, de nos représentants à Bruxelles, demandant l'accord pour une grande quantité de Travellers chèques qu'une banque belge voulait déposer dans un compte Il avait d'abord été accepté par l'employé aux encaissements et le représentant à Bruxelles, que l'autorisation serait uniquement</p>
<p>À charge de 1) Frederick KELLER (°25.7.35) 2) Didier CALLAERTS (°10.12.51) du chef de tentative d'escroquerie, recel.</p> <p>OBJET : Audition de témoin Charles ASHWELL</p>	

*Ce document a été traduit NE VARIETUR de l'anglais en français par Jean Schoysman,
traducteur juré près le tribunal de première instance de Bruxelles le 15 mars 2005.*


Jean SCHOYSMAN dr jur
Beëdigd vertaler
Traducteur juré

be given when all of the travellers checks concerned were signed and countersigned by the presenter and deposited into the account at the Bank Indo Suez.

OK The incashment officer was advised that the transaction would be in excess of U.S. dollars one million and was further advised that at this time all of the travellers checks were in a blank condition, that is to say that no signature appeared upon them. Subsequently, we were unable to verify a legitimate sale to the presenter as it is normal practice that when travellers checks are issued they are signed in the presence of the issuing agent.

Furthermore, Thomas Cook, had received no communications from the Banque Commerciale du Rwanda in Kigali, substantiating the sale of these checks. I cannot state beyond any reasonable doubt, at this time, that those checks are stolen. What I can do is give you a survey of our investigations in this field. First of all I contacted our sales office based in Nairobi requesting their advice. The sales manager responsible for Rwanda advised me that, to the best of his knowledge, the banks in Rwanda had ceased trading on the 31 of March 1994.

They had also been advised by the U.N. soldiers, who had visited them, to incash travellers checks which they had received as pay, that the banks were not trading and were under guard. I then contacted our risk management department who advised that no notifications of sale or funds had been received from any Rwandese selling agent since late March 1994.

I have also been in contact with our correspondent office in New York and requested that they had to try to ascertain the present position as far as Morgan Trust Company is concerned which is the overseas correspondent Bank for the Bank Commerciale du Rwanda. A fax was received corroborating the information that we had received from Nairobi. I lend you copy of this fax to be joined to my statement.

I have also received what appears to be an official document from the Bank Commerciale du Rwanda dating the second of June 1994 by fax. This communication states that the travellers checks concerned were a legitimate sale to Jo AVZARADEL.

Although it is dated the second of June 1994 and it states Gisenyi place of origin, however it should be noted that the telefax number originates from Goma and has the identification name of PATELSAT-GOMA.

On Friday the third of June I send a fax to the

Charles Ashworth

donnée lorsque tous les travellers chèques concernés auraient été signés et contresignés par le déposant et déposé dans un compte à la banque Indo-Suez. L'employé aux encaissements était averti que la transaction dépasserait un million de dollars US et que pour l'instant tous les travellers chèques étaient en blanc, c'est-à-dire ne portant aucune signature. Ensuite, nous étions incapables de vérifier la légitimité de la vente au déposant, alors que c'est la pratique courante que les travellers chèques sont émis et signés en présence de l'agent émetteur.

En outre, Thomas Cook n'avait pas reçu de communication de la Banque Commerciale du Rwanda à Kigali, prouvant la vente de ces travellers chèques. Je ne puis pas actuellement déclarer qu'il n'y a pas le moindre doute qu'il s'agit de chèques volés. Ce que je peux faire, c'est vous donner un aperçu de nos investigations à ce sujet. J'ai tout d'abord contacté notre bureau de ventes à Nairobi, demandant leurs avis. Le directeur des ventes responsable pour le Rwanda m'a dit que, à sa connaissance, les banques du Rwanda avaient cessé toutes opérations commerciales le 31 mars 1994.

Ils avaient aussi appris des militaires des Nations unies qui leur rendaient visite pour encaisser des travellers chèques qu'ils recevaient pour leur salaire, que les banques ne travaillent pas et étaient gardées. J'ai alors pris contact avec notre département de la gestion des risques qui nous a signalé qu'aucune notification de vente de fonds n'avait été reçue d'un quelconque agent de vente au Rwanda depuis la fin mars 1994.

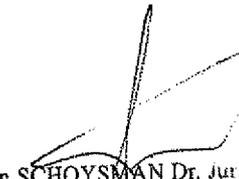
J'ai aussi contacté notre correspondant à New York et je lui ai demandé d'essayer de connaître la position présente en ce qui concerne la Morgan Trust Company qui est la banque correspondante outre-Atlantique de la Banque Commerciale du Rwanda. Nous avons reçu un fax confirmant l'information que nous avons reçue de Nairobi. Je vous donne une copie de cette télécopie, pour la joindre à ma déclaration.

J'ai également reçu un document qui semble être un document officiel de la Banque Commerciale du Rwanda, daté de juin 94, reçu par télécopie. Cette communication déclare que les travellers chèques en question étaient une vente de légitime à Jo AVZARADEL

Bien que daté du 2 juin 1994 et qu'il déclare Gisenyi comme lieu d'origine, il y a lieu de noter que le numéro de téléfax envoyé de Goma porte le nom d'identification de PATELSAT-GOMA.

Le vendredi 3 juin j'ai transmis une télécopie à

Ce document a été traduit NE VARIETUR de l'anglais en français par Jean Schoysman, traducteur juré près le tribunal de première instance de Bruxelles le 15 mars 2005.


Jean SCHOYSMAN Dr. Jur.
Beëdigd/Vertaler
Traducteur/Juré
Sworn Translator

Banque Commerciale du Rwanda to the quoted fax number on the letter headed paper. Not to the number in Goma as we did not recognise it as a bank fax number or telephone number. I am not aware of any reply as yet.

A further call was received by the encashment department from Thomas Cook Brussels shortly after midday U.K.-time. At this point all of the check-numbers concerned were given to the encasments officer. At this time, I received a telephone call from Carine MARIMAN also from Thomas Cook Brussels advising that she was unhappy and requested that I look into this matter. The main point of concern was that, although the presenter had the yellow customers copy of the sales advice, it was drafted in a different name and was dated the 25 th of May 1994. In her opinion this was very unlikely that those checks had been legally sold and a legitimate sales advice issued.

Following this call, I imetiately called our risk management department and sought clarification of our present position with regard to the Banque Commerciale du Rwanda. I was advised that all agents were being monitored on a daily basis and was advised that at close of business on the 25 th of May 1994, our records showed that this particular agent held stocks of blanc traveller checks of approximately 2.7 million dollars and 100.000 Deutsche Mark. Given the information as I had presented it, they drew the conclusion that it was highly likely that stocks had been taken from the agent without our knowledge.

A copy of the sales advice was send by Carine MARIMAN to me wich in turn was send to Thomas Cook in Nairobi. Nairobi advised me that the sales advice was most probably completed by someone who had knowledge of the procedures involved in issuing travellers checks. But they had compared the handwriting on the sales advice to documents in their possession from this agent drafted in tempore non suspecto. No comparison was found.

I than discussed the matter further with Thomas Cook Brussels making it quite clear that our first priority was to get these blank travellers checks out of circulation. Monsieur Jean Claude LUCAS of Banque Indo Suez had already advised the presentor of the checks that he was willing to accept them on to an account provided that a special clearance was received from Thomas Cook. I understand that during his conversations with the presentor he advised that if time was an important factor to them, that these checks could be negociated with Thomas Cook in the U.K. direct. However, it was made clear that if the checks were to be

Charles [Signature]

la Banque Commerciale du Rwanda, au numéro mentionné sur le papier à lettre. Pas à son numéro de Goma, puisque nous ne le reconnaissons pas comme un numéro de télécopie d'une banque ou un numéro de téléphone. Jusqu'à présent je n'ai pas eu de réponse.

Nous avons eu un nouvel appel du département d'encaissements de Thomas Cook Bruxelles peu après midi (heure anglaise). À ce moment tous les numéros des voyageurs chèques concernés ont été donnés à l'employé aux encaissements. C'est à ce moment que j'ai reçu un appel téléphonique de Carine MARIMAN, également de Thomas Cook Bruxelles, signalant qu'elle n'était pas satisfaite et me demandant d'examiner la question. Le souci principal n'était que bien que le personne présentant les chèques avait la copie jaune « client » de la vente, il était rédigé à un nom différent et daté du 25 mai 1994. A son avis il était très peu probable que les chèques avaient été vendus d'une façon légale et que l'avis de vente avait été émis de façon légale.

Après cet appel, j'ai immédiatement appelé notre département de gestion du risque pour connaître notre position actuelle par rapport à la Banque Commerciale du Rwanda. On m'a fait savoir que tous les agents ont été contrôlés journalièrement et on m'a communiqué qu'à la fermeture le 25 mai 1994, nos archives montrent que cet agent particulier détenait un stock de voyageurs chèques pour approximativement 2.7 millions de dollars et 100.000 de Deutsche Marks. Étant donné l'information telle que je l'avais présentée ils en concluaient qu'il était très probable que des stocks avaient été pris de cet argent sans que nous soyons au courant.

Une copie de l'avis de vente m'était transmise par Carine MARIMAN, et je l'ai à mon tour envoyé à Thomas Cook à Nairobi. Nairobi me fit savoir que l'avis de vente avait très probablement été rempli par une personne qui connaissait les procédures d'émission de voyageurs chèques. Mais ils avaient comparé l'écriture apparaissant sur les avis de vente à des documents en leur possession venant à cet agent, et établis in tempore non suspecto. Rien n'était comparable.

J'ai alors poursuivi ma discussion au sujet de la question avec Thomas Cook Bruxelles en disant clairement que notre première priorité constituait à retirer les chèques blancs de la circulation. Monsieur Jean Claude LUCAS de la banque Indo Suez avait déjà fait savoir à la personne présentant les chèques qu'il était disposé à les accepter sur un compte pour lequel l'autorisation spéciale avait été reçue de Thomas Cook. À mon avis, au cours de cette conversation avec la personne présentant les chèques, il avait été dit que s'il y avait urgence, ces chèques pourraient être directement négociés avec Tomas Cook au Royaume-Uni.

Toutefois, il avait expliqué que si les chèques devaient être

Ce document a été traduit NE VARIETUR de l'anglais en français par Jean Schoysman, traducteur juré près le tribunal de première instance de Bruxelles le 15 mars 2005.

Jean SCHOYSMAN Dr. Jur.

Beëdigd Vertaler
Traducteur Juré
Sworn Translator

negotiated, they would have to be signed and then counter signed in accordance with normal acceptance procedures. I previously asked Mieke DOORE to discuss with the Banque Indo Suez whether or not they would be willing to help us recover all of the travellers checks. At first there was a certain reluctance on behalf of the bank to involve themselves in this matter. At 14.40 hours U.K. time of the 26th of May, I telephoned Mister LUCAS explaining our position and stating that we had placed stop payments against the check numbers concerned and were most anxious to recover them without value being given for them.

He stated that he was willing to help, provided that I send him a fax formally requesting assistance. This fax was sent at 14.57 hours, U.K. time. Shortly after having sent the fax, I received a call from Mister LUCAS advising that he had, once again, spoken to the presentor and stated that he was willing to accept the checks on the condition that clearance was obtained. During the conversation Mister LUCAS advised the presentor that the travellers checks could be negotiated quicker in London to which the presentor advised that this was not to great an inconvenience to him as his supplier was overthere.

Later in the afternoon I had further discussions with Carine MARIMAN and voiced my concern that we would not see the presentor at the Bank Indo Suez again and that this large patch of blank travellers checks would be broken down in to smaller more manageable amounts from incashment elsewhere. It was at this point that it was decided that contact should be made with the Belgian police. As in the previous matter we placed stop payments against all other travellers checks held in the stocks of agents in Rwanda.

On the 27th of May 1994 at 07.40 hours U.K.-time, I received a telephone call from Mister SUYKENS from the Indo Suez Bank advising that further contact had been received from the presentor and it was expected that they would visit the bank later that morning. Arrangements were then made for Carine to collect any recovered travellers checks, to cancel each one and provide a receipt. The checks were then to be taken to our branch in Rue des Bouchers for deposit into their safe until they could be collected at a later date.

There was no further contact or any new developments by close of business Friday and the office was closed for the weekend and U.K. bank holiday the following Monday. Thus until Tuesday the 31st of May 1994. However, Carine was provided with my home telephone number and a mobile phone

Charles Adelf

négociés, ils devraient être signés et contresignés, conformément aux procédures normales d'acceptation. J'ai d'abord demandé à Mieke DOORE de discuter avec la banque Indo Suez afin de savoir s'ils seraient disposés à nous aider à récupérer tous les travellers chèques. Il y eut d'abord une certaine hésitation de la banque à s'impliquer dans cette affaire. Le 26 mai à 14.40 heures (heure anglaise) j'ai téléphoné à M. LUCAS lui exposant notre position est déclarant que nous avions fait bloquer les paiements des numéros de chèques concernés et voulions absolument le récupérer sans qu'aucune valeur ne leur ait été donnée.

Il a déclaré qu'il était disposé à aider à condition que je lui envoie un fax demandant formellement son aide. Ce fax a été envoyé à 14.57 heures (heure anglaise). Peu après avoir envoyé ce fax, j'ai reçu un nouvel appel de M. LUCAS, exposant qu'il avait, à nouveau, parlé à la personne présentant les chèques et avait déclaré qu'il était disposé à les accepter à condition de recevoir une autorisation. Au cours de cette conversation Monsieur LUCAS a expliqué à la personne présentant les travellers chèques que ceux-ci pourraient être négociés plus rapidement à Londres, à quoi cette personne a répondu que ceci n'était pas un gros inconvénient pour lui parce que son fournisseur se trouvait là.

Plus tard dans l'après-midi et j'ai eu un nouvel entretien avec Carine MARIMAN, et j'ai exprimé ma crainte qu'on ne reverrait plus la personne présentant les chèques à la banque Indo Suez et que ce gros paquet de travellers chèques en blanc pourrait être scindé en montants plus petits et plus négociables puis présentés à l'encaissement ailleurs. C'est alors qu'il a été décidé de contacter la police belge. Comme pour le problème précédent nous avons placé un ordre de blocage contre tous les travellers chèques se trouvant dans le stock des agents du Rwanda.

Le 27 mai 1994 à 07.40 heures (heure anglaise) j'ai reçu un appel téléphonique de M. SUYKENS de la banque Indo Suez communiquant qu'il y avait eu de nouveaux contacts avec la personne présentant les travellers chèques annonçant sa visite à la banque plus tard dans la matinée. Des arrangements furent pris pour que Carine ramasse tous les travellers chèques récupérés, les annule tous et fournisse un reçu. Les travellers chèques seraient alors apportés à notre bureau à la rue des Bouchers et enfermés dans le coffre en attendant qu'ils soient repris ultérieurement.

Il n'y a plus eu de contact ou de développement avant la fermeture des bureaux le vendredi et le bureau était fermé le week-end ainsi que pour un jour férié bancaire anglais le lundi. Donc jusqu'au mardi 31 mai 1994. Toutefois j'ai donné mon numéro de téléphone privé et le numéro de mon portable à Carine

Ce document a été traduit NE VARIETUR de l'anglais en français par Jean Schoysman, traducteur juré près le tribunal de première instance de Bruxelles le 15 mars 2005.

Jean SCHOYSMAN *Liégeois*

Béédigd Vertaler
Traducteur Juré
Sworn Translator

number on which I could be contacted on the Monday. Late Monday afternoon I received a call from Carine adding that no further developments had accrued.

On Tuesday, the 31 of May at 09.10 Hours U.K. time, I received a call from Carine advising that she had learned from the Bank Indo Suez that the presentors were now in London hoping to negotiate all of the checks. To this point we did not know exactly how many checks they disposed of.

I immediately called Mister LUCAS at the Bank Indo Suez was advised that the presentors were staying at the Mount Royal Hotel. I requested that Mister LUCAS give them my name and telephone number to contact. Shortly after this call I received a call from a woman reporting to be the wife of the presentor inquiring whether it would be possible to incash 926.000 U.S. DOLLARS worth of travellers checks. I advised her that this would be possible but only at our main office which is in Barclay Street.

Arrangements were made to meet both her husband and herself there between 10.30 and 11 a.m. I was aware that they had another appointment in London later that morning. She requested that they receive U.S. dollar cash value 153.000 dollars and a bankers order value 773.000 dollars made payable to A.C.S. International Incorporated. I agreed with her requests. Following termination of the call, I advised by telephone the foreign exchange manager of Barclay Street of the situation requesting that he would take possession of all the travellers checks and that a full listing of the numbers concerned and also to insure that the customers were delayed until my arrival. At 11.15 hours I arrived at Barclay Street and met the foreign exchange manager, who's name is Martin SHUSTOCK. He showed me to his office where I saw upon his desk a large amount of travellers checks which were now signed and countersigned along with the listing of the check numbers. Martin had advised me that four people had actually come to the branch and were being accommodated in a nearby interview room.

He had learned from them that the funds from the travellers checks were to be used to purchase medicines and that they had said that it was quite likely they would have a further 2 million dollars to negotiate the following week. I entered the interview room at 11.20 hours introducing myself and requesting their details which were as follows: Jo AVZARADEL, Monique MONTET-AVZARADEL, Eric BROENS and Farouk ISMAIL, resident of Booyens (Republic of South Africa) who runs a business called central African Import and export. P.O. BOX 38786 BOOYSENS 2076 (Tf 00-27-11-4932956)

OK
CA
ASC
Booyens
Charles Shell

où elle pourrait me contacter le lundi. En fin d'après-midi du lundi j'ai eu un appel de Carine signalant que rien ne s'était passé.

Le mardi 31 mai à 09.10 heures (alors anglaise) Carine m'a téléphoné, signalant qu'elle avait appris de la banque Indo Suez, que les personnes présentant les travellers chèques se trouvaient maintenant à Londres espérant négocier l'ensemble des travellers chèques. À ce moment nous ne savions pas encore de combien de travellers chèques ils disposaient.

J'ai immédiatement appelé M. LUCAS à la banque Indo Suez et j'ai appris que ces personnes logeaient au Mount Royal Hotel. J'ai demandé à M. LUCAS qu'il leur donne mon nom et mon numéro de téléphone en demandant de me contacter. Peu après j'ai eu un appel d'une femme déclarant être l'épouse de la personne présentant les travellers chèques et demandant s'il serait possible d'encaisser 926.000 \$US en travellers chèques. Je lui répondis que ce serait possible mais uniquement à notre bureau principal se trouvant à Barclay Street.

Un rendez-vous fut fixé pour elle et son mari à ce bureau entre 10.30 et 11.00 heures du matin. J'étais au courant qu'ils avaient un autre rendez-vous à Londres plus tard dans cette matinée. Ils nous ont demandé à recevoir la valeur de 153.000 dollars en cash ainsi qu'un ordre de banque d'une valeur de 773.000 dollars payables à A. S. C. International Incorporated. J'ai dit que j'étais d'accord. Après cet appel j'ai averti par téléphone le directeur des échanges étrangers à Barclay Street demandant qu'ils prennent possession de tous les travellers chèques, qu'ils établissent une liste complète de tous les numéros concernés, et de veiller à ce que le client ne parte pas avant mon arrivée. Je suis arrivé Berkley Street à 11.15 heures et j'ai rencontré le directeur des échanges étrangers, Martin SHUSTOCK. Invité dans son bureau j'ai vu une grande quantité de travellers chèques sur la table, qui étaient maintenant signés et contresignés, ainsi que le listing des numéros de travellers chèques. Martin m'a dit que quatre personnes étaient venues au bureau et que ces personnes se trouvaient actuellement dans une salle de réunion proche.

Ces personnes lui avaient dit que les fonds des travellers chèques étaient destinés à l'achat de médicaments et qu'ils avaient dit qu'il était très possible qu'ils devraient encore négocier 2 millions de dollars la semaine suivante. Je suis entré dans la salle de réunion à 11.20 heures et je me suis présenté, demandant également leurs identités qui étaient les suivantes : Jo AZVARADEL, Monique MOTTET-AZVARADEL, Eric BROENS et Farouk ISMAIL, résidant à Booyens (République de l'Afrique du Sud) ayant un commerce du nom de African Import and Export P.O. Box 38786 BOOYSENS 2076 (tél. 027-11-4932956)

Ce document a été traduit NE VARIETUR de l'anglais en français par Jean Schoysman, traducteur juré près le tribunal de première instance de Bruxelles le 15 mars 2005.

Jean SCHOYSMAN D.L.
Beëdigd/Vertaler
Traducteur Juré
Sworn Translator

I took possession of their passports and requested that copies be taken. BROENS produced an identity card. I then proceeded to ask for details as to how the travellers checks had come in the possession of AVZARADEL. I was then, shown the customers copy of the sales advice made out to BAGASORA in Kigali on the 25th of May 1994 along with an original fax received from the Rwandese Embassy in Kinshasa dated of the 26th of May 1994. The contents of the fax being a statement verifying the transfer from the travellers check from BAGASORA to AVZARADEL. I lend over these documents.

I discussed it further with AVZARADEL who stated that he had received the travellers checks at the Rwandese Embassy at Kinshasa on Wednesday the 25th of May. He was uncertain of the precise date. He was also uncertain as to who had given the travellers checks but indicated that it was by a representative of the Ministry of Defence. The travellers checks were given to him in payment for the supply of medicine and food stocks and he was to earn 50,000 dollars in commission out of the deal. He also stated that the balance of 82,000 dollars from the total issue to BAGASORA of 1,582,000 U.S. dollars had been kept by the Embassy Official as his commission on the deal.

I learned that BROENS owns a number of pharmaceutical companies in Zaïre and it was he who introduced AVZARADEL to the Banque Indo Suez as he is an existing account holder of some fifteen years. ISMAIL runs a company in South Africa called central african import-export and he was to supply food stuffs. ISMAIL was to supply to Matadi. AVZARADEL travelled to Belgium arriving Thursday the 6th of May with 1,330,000 U.S. dollars. He advised that the remaining 170,000 U.S. dollars had already been given to agents in Zaïre.

I then advised all parties present that I was deeply concerned about the issue of these travellers checks and was of the belief that the checks were not issued legally and were quite probably stolen from the stocks of our agent the Banque Commerciale du Rwanda in Kigali. I advised them that I would be taking all of the travellers checks in my possession and would be giving them with a receipt. They appear to be visibly shaken by what I was telling them and it was at this point that Misses AVZARADEL stated that she was holding a further 2,300 dollars which she duly handed over to me. She had cashed 200 dollars upon arrival at Heathrow. I hand over a copy of the receipt. They asked what proof I had that these checks were of dubious origin to which I explained all the details which we had concerning any current business being undertaken by any of the Rwandese

Charles Akel

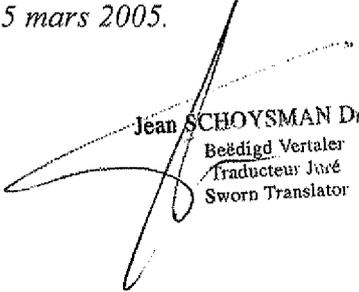
J'ai pris leurs passeports et demandé que des copies en soient faites. BROENS présentait une carte d'identité. J'ai alors demandé comment les voyageurs chèques étaient entrés en la possession d'AVZARADEL. On m'a alors montré la copie client de l'avis de vente faite à BASAGORA à Kigali le 25 mai 94 ainsi que l'original de la télécopie reçue de l'Ambassade rwandaise à Kinshasa datée du 26 mai 94. Le contenu de cette télécopie étant une déclaration confirmant le transfert des voyageurs chèques de BAGASORA à AVZARADEL. Je vous prête ces documents.

J'ai continué ma discussion avec AVZARADEL qui a déclaré avoir reçu les voyageurs chèques à l'Ambassade du Rwanda à Kinshasa le 25 mai. Il n'était pas tout à fait certain de la date exacte. Il n'était pas tout à fait certain non plus l'identité de la personne qui lui avait remis les voyageurs chèques mais indiquait que c'était un représentant du Ministère de la défense. Les voyageurs chèques lui étaient remis en paiement de la fourniture de médicaments et de produits alimentaires et il devait gagner 50.000 dollars de commission dans cette transaction. Il a aussi déclaré que le solde de 82.000 dollars du total de 1.582.000 USD émis à BAGASORA avait été gardé par le fonctionnaire de l'Ambassade comme étant sa commission dans cette transaction.

J'ai aussi appris que BROENS possède un nombre de sociétés pharmaceutiques au Zaïre et que c'est lui qui avait présenté AVZARADEL à la banque Indo Suez où il a un compte depuis quelque quinze ans. ISMAIL dirige une société en Afrique du Sud, appelée Central African Import Export et qu'il devait fournir des produits alimentaires. ISMAIL devait fournir à Matadi. AVZARADEL est arrivé en Belgique le jeudi 6 mai avec 1.330.000 USD. Il signala que le solde de 170.000 USD avait déjà été donné à des agents au Zaïre.

J'ai alors exposé à toutes les parties présentes que j'étais fort inquiet au sujet de la question de ces voyageurs chèques et que je croyais que ses voyageurs chèques n'avaient pas été émis légalement et qu'ils avaient probablement été volés des stocks de notre agent à la Banque Commerciale du Rwanda à Kigali. Je leur ai dit que j'allais prendre possession de tous ces voyageurs chèques et que je leur remettrais un reçu. Ils me semblaient être fortement impressionnés par ce que je leur disais et c'est à ce moment-là que Mme AVZARADEL a déclaré qu'elle avait encore 2300 dollars qu'elle m'a remis. Elle avait également encaissé 200 dollars en arrivant Heathrow. Je vous remets copie du reçu. Ils m'ont demandé quelles preuves j'avais que ces chèques avaient une origine douteuse et je leur ai expliqué tous les détails que nous détenions au sujet des actes commerciaux actuels de n'importe quel

Ce document a été traduit NE VARIETUR de l'anglais en français par Jean Schoysman, traducteur juré près le tribunal de première instance de Bruxelles le 15 mars 2005.


Jean SCHOYSMAN Dr. J.uz.
Beëdigd Vertaler
Traducteur Juré
Sworn Translator

banks. I further advised that there was a possibility of police involvement and they were most insistant that their names or details should not be given to the police in Belgium.

AVZARADEL then advised me that he was due to retrain to Kinshasa at the end of the week and expected to receive two to three million dollars the following week from the same sources. Again, this was to be for medical and food supplies and would consist of travellers checks and cash. I then left the interview room and once again made a telephone call to our office in Nairobi. I advised them of what I had learned and once again they stated that they were not happy with the situation and still had not received from Kigali nor Kinshasa. I then went back into the interview room at 12.20 hours and arranged for AVZARADEL to contact the Rwandese Embassy in Kinshasa. He spoke to someone whom he referred to as the colonel and to obtain the number he used an M.S.I. credit card. I actually made the first call to M.S.I. and he dialed the number. I cannot certify what number he called. At the end of the conversation, AVZARADEL provided the colonel with both my fax number in the U.K. and gave the contact details of Nairobi. The meeting then ended at about 15.00 hours and I stated to them that I wanted the remaining 401,500 U.S. dollars surrendering to the Thomas Cook office in Brussels. I also advised them that it was possible that I would travel to Brussels later in the week to collect the traveller checks and might be available for further discussion. I advised them that they should contact all agents to whom they had given travellers checks and attempt to get them back in their possession as Thomas Cook would not honorate them. After they had departed, I then started to cancel and void all the checks before taking them all back to my office at Peterborough.

I give you copy of a fax addressed to the Rwandese Embassy in Nairobi from the mission in Kinshasa, requesting assistance from the local ambassador towards Thomas Cook Nairobi in order to see that the checks were honored. A copy of this fax was also sent to my office on the first of June 1994. We asked our agents in Nairobi to make contact with the Rwandese Ambassador, who has his office on the same floor of the same building. We were advised by Nairobi that, as far as they were aware, the Embassy was closed but had seen the Ambassador come in and out of his office from time to time. We later received a fax from Thomas Cook Nairobi, stating that they had made contact with the ambassador, that he was completely unaware of the situation and that his fax

Charles Ashwell

Banque Rwandaise. Je leur ai également dit qu'il y avait une possibilité d'implication policière et ils insistaient très fort pour que leur noms et d'autres détails ne soient pas donnés à la police belge.

AVZARADEL m'a alors déclaré qu'il devait retourner à Kinshasa à la fin de la semaine et qu'il s'attendait à recevoir deux à trois millions de dollars la semaine suivante des mêmes sources. Il s'agissait à nouveau d'argent pour des fournitures médicales et de produits alimentaires et il serait payé en travellers chèques et en cash. J'ai alors quitté la salle de réunion et j'ai encore téléphoné à notre bureau de Nairobi. Je leur ai communiqué ce que j'avais appris et ils m'ont à nouveau dit que la situation les ennuyait et qu'ils n'avaient toujours (note du traducteur : manque le mot « rien ») reçu de Kigali ni de Kinshasa. Je suis alors retourné à la salle de conférence à 12.20 heures et réglé un contact téléphonique pour AVZARADEL avec l'Ambassade du Rwanda à Kinshasa. Il a parlé à une personne à laquelle il référerait comme « le colonel » et pour obtenir le numéro il a utilisé une carte de crédit M.S.I. C'est moi qui ai fait le numéro d'appel vers M.S.I. . Il a personnellement fait le numéro d'appel. Je ne peux vérifier quel est le numéro qu'il a appelé. À la fin de cette conversation AVZARADEL a donné mon numéro de fax au Royaume-Uni et des détails des contacts à Nairobi au colonel. La rencontre s'est terminée vers 15 heures et je leur ai dit que je demandais que les 401.500 USD soient remis au bureau Thomas Cook à Bruxelles.

Je leur ai également dit qu'il était possible que je me rendrais à Bruxelles plus tard dans la semaine pour collecter les travellers chèques et que je pourrais être disponible pour continuer la discussion. Je leur ai conseillé de contacter tous les agents à qui ils avaient donné des travellers chèques et de tenter de récupérer, puisque Thomas Cook ne les rembourserait pas. Après leur départ j'ai alors commencé à annuler tous les chèques avant de les emporter à mon bureau à Peterborough.

Je vous remets une copie de la télécopie adressée à l'Ambassade du Rwanda à Nairobi pour la mission à Kinshasa, demandant l'aide de l'Ambassadeur local pour Thomas Cook Nairobi afin de veiller à ce que les chèques soient honorés. Une copie de cette télécopie a également été envoyée à mon bureau le 1^{er} juin 94. Nous avons demandé à nos agents à Nairobi de contacter l'Ambassadeur du Rwanda, qui a son bureau au même étage du même bâtiment. Nairobi nous a communiqué que, pour autant qu'ils sachent, l'Ambassade était fermée, mais qu'ils avaient vu l'Ambassadeur entrer et sortir de son bureau de temps en temps. Par après nous avons reçu une télécopie de Thomas Cook Nairobi, signalant qu'ils avaient eu un contact avec l'Ambassadeur, qui n'était pas du tout au courant de la situation, disant que son

Ce document a été traduit NE VARIETUR de l'anglais en français par Jean Schoysman, traducteur juré près le tribunal de première instance de Bruxelles le 15 mars 2005.

Jean SCHOYSMAN dr jur
Beëdigd vertaler
Traducteur juré

had been out of order. He advised that he would be in contact with Kinshasa later that evening in order to ascertain the exact position of the travellers checks.

Early that day, the third of June 1994, at 10.20 hours U.K. time a telephone call was received by the Refund Center from Nicole AERTS from Thomas Cook Brussels, advising that she had received a telephone call from Banque Belgolaise requesting clearance against a large number of U.S. dollar travellers checks. We were provided with check numbers for 60.000 u.s. dollars, all of which was showing as being in the stock of Banque Continentale Africaine of Kigali.

Nicole further advised that there two men at the counters wishing to incash travellers checks which she described using the cashiers own words as probably millions. once again all teh travellers checks were blank. Being concerned that the presentors would possibly flee from the bank with large quantities of these blank travellers checks, I instructed Nicole that the police should be called, should the presentors look as if they intened leaving with the checks still in their possession.

Later in the afternoon I was advised by Carine MARIMAN that two people were arrested. Once again they had received these travellers checks from the Rwandeze embassy in Kinshasa the for purshase of pharmaceuticals overseas. I was then able to speak with commissioner AUDENAERT who provided me with further details ont the circumstance that possibly 8 to 10 million dollars worth of travellers checks were stolen out of the Rwandese Banks. I said I would try to get information from American Axpres to ascertain their stock commitment.

That same day, at 16.40 hours UK time the fax which I previously refered to from Banque Commerciale du Rwanda was receivedd from the fax machine identifying itself as PATELSAT GOMA. The following discussion with senior managment it was agreed that I would send a reply to this fax message requesting clarification and the details of the sale and asking when we could expect a credit to our account with Chemical Bank in New York. However, as we do not recognise the Patelsat fax number as that of being a number dedcated to the Banque Commerciale du Rwxanda, we have attempted te send a reply to the fax number as quoted at the bottom of the page.

Still on the third of June 1994, our Nairobi branch faxed through a fax message they had received, again from PATELSAT Goma, on non official paper an provided with

Charles A. Hall

appareil fax avait été en panne. Il a dit qu'il contacterait Kinshasa plus tard dans la soirée pour connaître la position exacte de ces travellers chèques.

Tôt dans la journée du 3 juin 94, à 10.20 heure (anglaise), le Refund Center a reçu un appel téléphonique de Nicole AERTS de Thomas Cook Bruxelles, signalant qu'elle avait reçu un appel téléphonique de la Banque Belgoise, demandant l'autorisation pour un grand nombre de travellers chèques en dollars américains. Ils nous ont fourni des numéros de chèques pour 60.000 dollars américains, il s'est avéré qu'ils faisaient partie du stock de la Banque Continentale Africaine de Kigali.

Nicole m'avertit en outre qu'il y avait deux hommes au comptoir souhaitant encaisser des travellers chèques pour, en utilisant les mots des caissiers, probablement des millions. À nouveau les travellers chèques étaient en blanc. Craignant que les personnes présentant les travellers chèques puissent s'enfuir de la banque avec une grande quantité de ces travellers chèques en blanc, j'ai dit à Nicole qu'il fallait appeler la police s'ils donnaient l'impression qu'ils avaient l'intention de quitter le bureau en ayant toujours les chèques en leur possession.

Plus tard l'après-midi j'ai été averti par Carine MARIMAN que deux personnes avaient été arrêtées. À nouveau ils avaient reçu ces travellers chèques de l'Ambassade du Rwanda à Kinshasa pour acheter des produits pharmaceutiques à l'étranger. J'ai alors eu l'occasion de parler au commissaire AUDENAERT, qui m'a alors fourni plus de détails sur le fait que, éventuellement, des travellers chèques pour une valeur de 8 à 10 millions de dollars avaient été volés dans les banques rwandaises. J'ai dit que je tenterais d'avoir des informations de l'American Express pour connaître leurs engagements.

Le même jour à 16 h 40 (heure anglaise) nous avons reçu la télécopie de la Banque Commerciale du Rwanda dont j'ai déjà parlé, télécopie reçue de la machine fax s'identifiant elle-même comme « PATELSAT GOMA ». Au cours de la discussion avec la direction supérieure il a été convenu que j'enverrais une réponse à ce message, demandant des éclaircissements et des détails sur la vente et leur demandant quand nous pouvions attendre un crédit à notre compte à la Chemical Bank à de New York. Toutefois, comme nous ne reconnaissons pas le numéro de Patelsat comme étant un numéro attribué à la Banque Commerciale du Rwanda, nous avons tenté d'envoyer la réponse au numéro mentionné au bas de la page.

Toujours le 3 juin 94 notre agence de Nairobi nous a transféré un message fax qu'elle avait reçu, venant à nouveau de PATELSAT GOMA, sur du papier non officiel mais portant la

Ce document a été traduit NE VARIETUR de l'anglais en français par Jean Schoysman, traducteur juré près le tribunal de première instance de Bruxelles le 15 mars 2005.

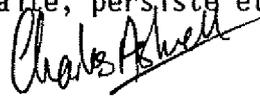

Jean SCHOYSMAN Dk. Jur.
Beëdigd Vertaler
Traducteur Juré
Sworn Translator

the signature and stamp of the Banque Commerciale du Rwanda. We did not consider this as a valid document nor have we replied to it.

Totay, the sixth of june 1994, our London branch received another fax from Nairobi attesting that the people who present the checks are legally in possession of those checks. Againt this letter, on non official pare, was sent by PATELSAT in Goma to TCF Nairobi and can therefore not be recognised.

Uptill now Thomas Cook has suffered no prejudice."

Lecture faite, persiste et signe,



Joigongs au présent les documents dont cause dans la déclaration du sieur ASHWELL.

Dont acte,



signature et le cachet de la Banque Commerciale du Rwanda.
Nous n'avons pas considéré qu'il s'agit d'un document valable et nous n'y avons pas répondu.
Aujourd'hui le 6 juin 94, notre agence de Londres a reçu un nouveau fax de Nairobi attestant que les gens qui présentent les voyageurs chèques sont légalement en possession de ces chèques. Cette lettre, sur papier non officiel, était à nouveau envoyée par PATELSAT à Goma à TCF Nairobi et ne peut dès lors pas être reconnue.
Jusqu'à présent Thomas Cook n'a pas subi de préjudice.
Lecture faite, persiste et signe.
Signé
Joignant au présent les documents dont cause dans la déclaration du sieur ASHWELL.
(signé)
Dont acte,
(signé)

Ce document a été traduit NE VARIETUR de l'anglais en français par Jean Schoysman, traducteur juré près le tribunal de première instance de Bruxelles le 15 mars 2005.

Jean SCHOYSMAN Dr. jur.
Beëdigd Vertaler
Traducteur Juré
Sworn Translator

